



David NOËL
Maire-Adjoint
délégué à la culture

A Monsieur **Jean-Maurice LENNE**
Représentant du Collectif
des Enseignants Non Titulaires
de l'Ecole Municipale de Musique

.... rue
59... ..

Hénin-Beaumont, le 11/08/08

Objet : Réponse à votre courrier R.A.R.

Monsieur,

J'ai bien reçu copie de votre courrier daté du 23 juillet dernier adressé à Monsieur le Maire.

J'ai appris comme vous, au début du mois de juillet par M. PAPAJAK, que les contrats des enseignants non titulaires de l'Ecole Municipale de Musique, renouvelés auparavant de manière tacite le 1^{er} juillet, seraient reconduits pour 4 mois à compter du 1^{er} septembre et que les salaires des mois de juillet et août ne seraient pas payés.

Très étonné par cette décision que je n'avais pas approuvée et dont j'ignorais tout, j'ai immédiatement pris contact avec M. BERNALICIS, Directeur Général Adjoint des services en charge de la culture et M. DE CLERCQ, Directeur des Ressources Humaines qui m'ont confirmé cette information.

Il me paraît naturel qu'une municipalité cherche à réaliser des économies tout en apportant le meilleur service public à sa population.

En matière de musique ou d'arts plastiques, comment peut-on aller plus loin pour gagner le défi de l'éducation populaire, pour amener la culture dans les quartiers ?

A l'évidence, une réflexion est souhaitable et dans ce cadre, la mise à plat des différents contrats et un travail sur la définition des missions des intervenants en musique ou en arts plastiques peut se faire, en concertation avec les artistes et dans le respect de leurs statuts.

Pour autant, la décision prise concernant les contrats des enseignants non titulaires de l'Ecole Municipale de Musique m'apparaît choquante à plus d'un titre : choquante par la méthode qui vous a heurté avec raison, cette décision met d'abord en difficulté des hommes et des femmes privés d'une partie de leur salaire, ou comme c'est le cas pour Mademoiselle Audrey GEORGE, de ce qui constitue leur seule ressource financière.

En outre, cette décision compromet le travail accompli depuis plusieurs années par M. PAPAJAK pour conforter votre établissement et obtenir le classement de conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

Au moment où l'École Municipale de Musique a toutes les cartes en main pour devenir établissement d'enseignement musical ressource agréé par le Conseil Général sur le territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, cette décision ne peut qu'affaiblir l'École Municipale de Musique.

Comme enseignant, comme syndicaliste et comme élu communiste, je désapprouve sans ambiguïté la décision de renouveler les contrats des enseignants non titulaires de l'École Municipale de Musique à compter du 1^{er} septembre pour quatre mois et de ne pas leur verser de salaire aux mois de juillet et août.

Monsieur le Maire connaît ma position et mon désaccord avec une décision que vous avez raison de qualifier de cavalière.

Je vous assure de mon soutien dans cette affaire. Vous pouvez compter sur moi pour relayer vos inquiétudes légitimes lors du prochain bureau municipal.

Il est urgent de faire le point avec tous les acteurs concernés. Sous mon autorité, j'organiserai début septembre une réunion de travail en présence de M. PAPAÏAK, Directeur de l'École Municipale de Musique, de M. BERNALICIS, Directeur Général Adjoint et de M. DE CLERCQ, Directeur des Ressources Humaines. Il me paraît important de vous y convier au titre de représentant du Collectif des Enseignants Non Titulaires de l'École Municipale de Musique.

Restant à votre disposition, recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

David NOËL

Copie à :

- Jean-Marc PAPAÏAK, Directeur de l'École Municipale de Musique
- Marc BERNALICIS, Directeur Général Adjoint
- Christophe DE CLERCQ, Directeur des Ressources Humaines